Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 17

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'aspect essentiellement nouveau que présente actuellement l'Europe politique, en vertu des changements de frontière sanctionnés par la conclusion de la paix et de la constitution de nouvelles unités nationales, est supérieurement fixé sur la présente carte. Mais ce n'est pas uniquement la nouvelle répartition des Etats de l'Europe et de l'Asie Mineure que notre carte fait connaître ; grâce à une coloration spéciale, elle fait encore ressortir les anciennes frontières et permet ainsi de mieux apprécier l'étendue des modifications qui eurent lieu. L'échelle 1 : 10,000,000 a permis de donner à la carte des dimensions commodes à souhait.

Une nouveauté cartographique procurant mainte surprise à la vue habituée aux conditions antérieures ne manquera pas de pénétrer dans les milieux les plus divers et de récolter partout la bienveillante reconnaissance que mérite un travail achevé au bon moment.

* * *

Revue des Familles, pages romandes illustrées.

Sommaire du N° du 11 octobre :

Pour les parents et pour les maîtres, par J. Renault. — Propos d'un ignorant, par L.-A. Watelet. — Dans la Suisse italienne. — Locarno et le Lac Majeur, par X. — La gloire qui chante. — La gymnastique dans le canton de Fribourg. — La Semaine suisse. — † M. Othmar Moser. — Le rêve de Michelle (feuilleton), suite, par Jean Kerval. — Le rêve d'une jeune fille (variété), Comte de Camaret. — Bibliographies. — Petites nouvelles. — Variété. — Connaissances utiles. — Mots pour rire.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 27 septembre et du 9 octobre, le Conseil d'Etat a nommé : M. Alphonse Buchs, de Bellegarde, professeur de branches commerciales à l'Ecole secondaire du district de la Gruyère; Mme Marie-André Dupraz, à Fribourg, institutrice à l'école de commerce des jeunes filles; M. Robert Loup, à Fribourg, instituteur à l'école des garçons de Courtepin; Mlle Gertrude Muller, à Chiètres, institutrice à l'école libre publique de Flamatt; Mlle Thérèse Vez, à Middes, institutrice à l'école des filles de Courtepin ; M. Raymond Progin, à Dompierre, à l'école des garçons de Prez-vers-Noréaz ; M. Gustave Tinguely, à Ependes, à l'école mixte de Villarsel-le-Gibloux; M. Charles Plancherel, à Prez-vers-Noréaz, à l'école mixte d'Essert; M. Bernard Rappo, à Fribourg, à l'école des garçons de Planfayon; M. Louis Demierre, à Bulle, à l'école moyenne des garçons de La Roche; M. Henri Jaquet, à Bulle, à l'école supérieure des garçons de Charmey; M. Henri Ecoffey, à Estévenens, aux écoles primaires de Broc; M. Alphonse Karth, à Lessoc, à l'école mixte de Villaraboud; M. Jules Python, à Villaraboud, à l'école mixte de Hennens; M. Cyprien Sudan, à Villarepos, à l'école des garçons de Villarepos; M. Jules Musy, à Fruence (Châtel-Saint-Denis), à l'école supérieure des garçons de Semsales; M. Jean Both, à Lessoc, et

Mlle Marie Franzetti, à Bulle, aux écoles primaires de Bonnefontaine; Mlle Elisabeth Brulhart, à Mariahilf, à l'école inférieure mixte de Lichtena (Planfayon); Mme Ursule Perroud, à Rue, à l'école inférieure mixte de Rue; Mlle Bernadette Maillard, à Granges, à l'école des filles de Sommentier; Mlle Juliette Berger, à Boudry, à l'école inférieure mixte de Lugnorre (Haut-Vuilly).

Brevets de capacité pour l'enseignement primaire. — Statuant sur les résultats des examens de renouvellement des brevets, qui ont eu lieu les 23 et 24 septembre, la Commission des études a délivré des certificats d'aptitude pédagogique aux membres du corps enseignant ci-après désignés :

MM. Henri Baillif, à Avry-sur-Matran; Louis Demierre, à Bulle; Basile Dessibourg, à Cerniat; Hubert Gremaud, à Marsens; Robert Nidegger, à Gruyères; Aimé Perrottet, à Prévondavaux; Camille Ruffieux, à Châtel-Crésuz; Pierre Wicht, à Torny-le-Grand; Mmes Marie Currat, à Bussy; Laure Berthoud, à Châtel-Saint-Denis; Elisa Dessarzin, à Estavannens; Julia Fontaine, à Fribourg; Sophie Gabriel, à Sion; Simone Genoud, à Orsonnens; Cécile Golliard, à Fribourg; Antoinette Lehmann, à Fribourg; Jeanne Pasquier, à Bulle; Thérèse Romanens, à Massonnens; Bertha Stajessi, à Fribourg; Cécile Treich, à Châtel-Saint-Denis; Béatrix Vial, à Montbovon; MM. Jean Bæriswyl, à Tavel; Jacob Fontana, à Cordast; Fritz Fürst, à Morat; Emile Haymoz, à Guschelmuth; Joseph Hayoz, à Chevrilles; Canisius Peissard, à Saint-Sylvestre; Fritz Rowedder, à Chiètres; Félix Schneuwly, à Heitenried; Mmes M.-Sophie Bacher, à Ueberstorf; Clara Büttler, à Wunnewyl; Walburgis Hagen, à Wunnewyl; Gratia Mattli, à Chevrilles; Adelindis Schæpfer, à Wunnewyl; Emma Stalder, à Brünisried; Sophie Werlen, à Guin.

Ont obtenu le renouvellement de leurs brevets pour une nouvelle période :

MM. Fernand Jaquet, à Granges-Paccot; Paul Jeanjaquet, à Courgevaux; Casimir Magnin, à Franex; Paul Mossu, à Broc; Alexandre Rossier, à Surpierre; Henri Roulin, à Seiry; Marius Vaucher, à Rueyres-Saint-Laurent; Vincent Vial, à Villariaz; Pierre Aerschmann, à Planfayon; Ernest Gutknecht, à Altavilla; Daniel Riedo, à Tavel; Arnold Zurkinden, à Guin; Mmes Maria Chollet, à Vaulruz; Agathe Chardonnens, à Chénens; Lucie Egger, à Montagny-les-Monts; Eugénie Gumy, à Villarepos; Zélie Hayoz, à Fribourg; Emma Magnin, à Fribourg; Lucie Sauterel, à Vaulruz.

Enfin, la Commission a décerné un brevet de capacité du Ier degré aux aspirants à l'enseignement :

MM. Henri Jaquet, à Bulle, et Raymond Progin, à Dompierre, et un brevet du IIme degré à M. Alphonse Karth, de Lessoc.

Nécrologie. — Une humble, mais très méritoire existence vient de s'éteindre à Vuisternens-en-Ogoz, celle de Mlle Philomène Marchon,

qui a rempli pendant 32 ans, avec un dévouement digne de tout éloge, les fonctions d'institutrice dans cette localité.

Educatrice dans le vrai sens du mot, Mlle Marchon ne s'est point bornée à donner des notions scientifiques à ses élèves : elle s'est attachée à former de ferventes chrétiennes, plus encore par ses exemples que par ses paroles. Joignant la charité active à la dévotion, elle dépensait en faveur de l'église et des pauvres une grande part de son modeste traitement.

Aussi, tout en la frappant subitement dans sa 82me année, la mort l'a-t-elle trouvée prête, et c'est les mains pleines de mérites qu'elle a quitté la terre, laissant à ses anciennes élèves, et à toute la paroisse qu'elle a édifiée, une mémoire bénie.

Argovie. — Le Grand Conseil argovien a adopté une nouvelle loi sur les traitements des instituteurs, d'après laquelle le traitement initial et les augmentations pour les années de service sont mises à la charge de l'Etat. Le traitement initial est porté de 2 000 à 4 000 fr. pour les instituteurs primaires, de 2 600 à 4 800 fr. pour les maîtres des écoles secondaires et de 3 200 à 5 500 fr. pour les instituteurs de districts.

Une motion du groupe catholique conservateur demandant de laisser aux Eglises reconnues par l'Etat le soin de l'enseignement religieux dans les écoles publiques et dans les établissements d'instruction a été prise en considération, sur la proposition du conseiller aux Etats Isler, en ce sens que le Conseil d'Etat introduira cette réforme avant la publication de la nouvelle loi scolaire.

France. — Dans sa séance du 11 juillet, la Chambre des députés, après accord entre le ministre et la commission du budget, a voté les nouveaux traitements suivants pour les instituteurs et les institutrices : Stagiaires, 3 600 fr. ; 6me classe, 4 000 fr. ; 5me classe, 4 500 fr. ; 4me classe, 5 000 fr. ; 3me classe, 5 500 fr. ; 2me classe, 6 000 fr. ; 1re classe, 6 500 fr. ; classe exceptionnelle, 7 000 fr. Augmentation de 200 fr. pour les maîtres pourvus du brevet supérieur ou du baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou du brevet des écoles supérieures de commerce, et pour les maîtres entrés dans les cadres de l'enseignement avant le 1er janvier 1889. Allocation de 200 fr. aux instituteurs et institutrices stagiaires pourvus du certificat de fin d'études normales.

Allemagne. — Les journaux d'outre-Rhin nous apprennent que le « ministre des sciences, arts et éducation populaire de la République allemande » a adressé aux conseils provinciaux de l'Instruction publique des ordres formels disant notamment : « 1° Dans tous les cas où jusqu'ici on a mésusé de l'enseignement de l'histoire ou d'autres branches *pour entretenir les haines de peuple à peuple, il faudra absolument y renoncer à l'avenir*. On instituera à la place un

enseignement scrupuleusement conforme aux faits et vraiment historique. Il faut éviter toutes les leçons tendancieuses ou inexactes sur la guerre mondiale et ses causes. 2° Tous les livres qui glorifient la guerre en soi seront bannis des bibliothèques scolaires. »

Textes d'auteurs à l'étude pour les examens du brevet en 1920

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la Commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1920 pour l'obtention du brevet primaire seront appelés à formuler une appréciation raisonnée :

a) **Pour la section française :**

1° Boileau, Art poétique, publié dans la collection de la nouvelle bibliothèque populaire, Henri Gauthier, éditeur, 55, quai des Grands Augustins, Paris;

b) Chateaubriand, Napoléon Bonaparte, extraits des Mémoires d'outre-tombe (publié dans la même collection).

N.-B. — Les auteurs mis à l'étude pour les épreuves du renouvellement seront annoncés ultérieurement.

b) **Für die deutsche Abteilung :**

1° Bei der Patentprüfung : Schiller, Jungfrau von Orléans; Göthe, Torquato Tasso.

2° Bei der Erneuerungsprüfung : Grillparzer, Sappho; Ludwig, Zwischen Himmel und Erde.

N.-B. — Les œuvres indiquées sont en vente à l'Imprimerie de Saint-Paul.

Fribourg, le 20 octobre 1919.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
GEORGES PYTHON.

Le soussigné repassera en décembre pour photographier les écoles. Il se recommande auprès de Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices. Sans aucun engagement de part et d'autre.

Hommages respectueux.

BRANDT DE TRÉMEUR,
Photographe des écoles, à LYSS.